



Payer ou non un avocat avec l'aide juridictionnelle

Par **tornado13**, le **18/10/2012** à **09:19**

Bonjour,

Suite au litige qui m'opposait à mon employeur pour non paiement de salaire, il y a eu un jugement en ma faveur. J'ai obtenu l'aide juridictionnelle pour que l'avocat soit payé car je n'avait plus de salaire depuis + 1 an. J'ai pu finalement avoir tous mes salaires mais pas les dommages et intérêts par les AGS. Mon avocat me demande de l'a payé , sa facture s'élève à 1000€, je ne comprends pas pourquoi elle me demande de payé alors qu'elle s'est faite payé logiquement par cette aide juridictionnelle.

C'est pourquoi je vous pose la question dois-je payer la facture ?

URGENT MERCI PAR AVANCE

Par **pat76**, le **18/10/2012** à **16:21**

Bonjour

Vous ne payez rien et vous saisissez le bâtonnier du barreau des avocats dont dépend votre avocat.

Votre avocat vous avez remis un document concernant les honoraires qu'il vous demanderait si vous étiez dédommagé?